

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03.81.43.20.66
Email : mairie@loray.fr

Loray, le 04 avril 2022

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2022

à 20 heures 15

Mairie

Etaient présents :

Mmes Marcelline VIPREY, Claudette FAIVRE, Bénédicte BENEHLOCINE, Claude ROUSSEL, Richard MYOTTE, Frédéric KUZNIAK, Francis HENRIOT, Mr Damien GAYARD, Flavien PERROT-MINNOT

Absents excusés : Mrs Florian FORTERRE, Jean Claude BARBIER, Mathieu MOREL, Mme Angélique DUBOZ

Absents : Mathieu ROBICHON

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR du 03 mars 2022
2. Vote du CA 2021 budget principal et budgets annexes
3. Vote du BP 2022 budget principal et budgets annexes
4. Affectation des résultats
5. Périscolaire : synthèse
6. Questions diverses

→ **Approbation du CM du 03 mars 2022**

→ Le Maire expose au CM les comptes arrêtés au 31/12/2021 et qui sont en concordance avec les comptes de gestion de la trésorerie pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

→ Le maire propose aux CM de mettre au budget primitif 2022 les investissements que Julien FRAICHOT de l'ONF a suggéré pour 2022.

→ Le maire propose les investissements communaux pour 2022 à savoir : travaux au cimetière, travaux de la cave, travaux de rénovation du bâtiment de l'école, achat d'un logiciel pour le périscolaire, un investissement en matériel de sono et d'un matériel informatique au secrétariat de mairie devenant vieillissant ainsi que des travaux des réseaux de rénovation de voirie.

C'est 96 841.72 € de la section fonctionnement qu'il faudra prendre pour l'équilibre de la section investissement.

Le CM, excepté le Maire qui ne doit pas intervenir au vote, a validé à l'unanimité les CA 2021.
Le CM a validé à l'unanimité des présents les BP 2022.

→ Vote des taxes locales : est proposé

2021 Bâti	30,46%	2022	31.06%
2021 Non Bâti	16.25%	2022	16.57%

La hausse des taxes locales sont validées à l'unanimité des présents.

→ Synthèse périscolaire : intervention de Frédéric KUZNIAK

Le devis de l'hôtel Robichon pour 2022- 2023 est validé par le CM

Le CM valide l'achat du logiciel BELAMI de gestion accueil avec la formation usagers.

Le CM valide l'autorisation du prélèvement automatique pour la facilité de paiement des familles.

Une information est faite concernant la réglementation intérieur « la Directrice ne se substitue pas aux parents pour effectuer les devoirs du soir »

→ Demande de Madame HANRIOT : pour l'achat de terrain d'aisance : parcelle AC 35

Vote pour 7 Contre 0 Abs 2.

Règle inchangée prix du terrain selon délibération antérieure, frais de géomètre et autres à charge de l'acheteur.

Questions diverses :

1. Election et planning

2. Programme officiel de la cérémonie du 8 mai et la présentation définitive de l'affiche

3. Présentation et validation du Devis VERMOT pour travaux de voirie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de séance à 10h45

Le MAIRE Claude ROUSSEL

